



AESH

Pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap

Le SNALC revendique

une revalorisation
salariale

une sécurisation
des parcours

une stabilité de
l'environnement
de travail

une meilleure
protection

une réelle
formation

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022





POUR LES AESH

le SNALC revendique

Une sécurisation des parcours

- Un statut de fonctionnaire de catégorie B
- Un temps complet assuré auprès d'un unique employeur (DSDEN ou Rectorat)
- La fin des recrutements par des EPLE

Une stabilité de l'environnement de travail

- L'abandon des PIAL
- La stabilité de l'affectation et de l'emploi du temps
- Des recrutements massifs d'AESH et la création de brigades de remplaçants pour couvrir les besoins d'accompagnement de tous les élèves notifiés

Une revalorisation salariale

- Une augmentation de 50% du salaire pour tous les AESH
- L'instauration d'une indemnité spéciale couvrant les frais de déplacement
- Un accès aux primes REP et REP+

Une réelle formation

- Des formations initiales et continues adaptées aux différents champs du handicap
- Un accès facilité aux congés de formation professionnelle et au compte personnel de formation
- Des possibilités de VAE ou/et de certifications qualifiantes et valorisées

Une meilleure protection

- Une médecine du travail aisément accessible et de qualité
- Un accès effectif à l'ensemble des prestations revalorisées de l'action sociale
- Un rôle accru de la CCP (recrutement, affectation, droit à la formation...)

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022